

Accompagnement culturel de la réhabilitation de la Cité Brulard - Première phase - Attribution d'une subvention à l'Association d'Art Public ILO YARA

M. LE MAIRE, Rapporteur : A l'initiative de la Maison Pour Tous de la Grette, la Ville de Besançon a décidé de conduire un projet d'accompagnement culturel de la réhabilitation de la Cité Brulard : «Tranche de vie, tranche de Ville».

Depuis plusieurs mois le projet est en cours d'élaboration entre le Centre de Rencontre «Embarcadère», l'artiste plasticien Gilles RONDOT et les délégations Culturelle et Animation. Prévu sur trois années, le programme s'articule autour d'une résidence artistique de Gilles RONDOT sur la cité et d'un travail théâtral d'ateliers, d'écriture et de réalisation de spectacles par des intervenants professionnels.

Le thème général porte sur la mémoire de la cité et de ses habitants collectée par des rencontres individuelles et collectives et transformée par l'intervention artistique afin d'être restituée sous forme d'expositions et de spectacles.

La mise au point de l'ensemble du programme fait l'objet de contacts avec le Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région de Franche-Comté et les partenaires signataires du Contrat de Ville.

Afin d'inciter cependant le projet, une première phase est en cours de réalisation par l'installation depuis l'été de Gilles RONDOT en résidence artistique sur la cité, l'Office HLM ayant accepté de mettre à disposition un appartement pour son aménagement en studio de travail. Cette première phase fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'Association d'Art Public ILO YARA qui assure la prise en charge de l'intervention de Gilles RONDOT et de son équipe technique, les achats de matériel et les frais de gestion du projet.

L'intervention vise à constituer peu à peu un musée vivant où s'installera de façon empirique la mémoire du quartier grâce à une accumulation d'images et d'objets qui seront mis en scène. L'atelier sera un lieu vivant, largement ouvert où un échange important aura lieu avec les habitants du quartier.

Le montant de cette intervention est de 300 000 F financés pour 150 000 F par la Ville sur des crédits inscrits au BP 1994 de la délégation animation.

L'Etat, Ministère de la Culture, Délégation Régionale des Affaires Culturelles, s'engage à assurer sur des crédits 1994 un financement de 70 000 F pour l'intervention réalisée de juin à décembre 1994.

La Région de Franche-Comté a fait l'objet d'une sollicitation 1994 à hauteur de 80 000 F.

Les compléments de financement seront recherchés sur 1995 dans le cadre du plan de financement du programme général incluant l'intervention éventuelle du Centre de Rencontre «Embarcadère».

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- solliciter le versement de l'aide de 70 000 F du Ministère de la Culture et d'une aide de 80 000 F de la Région de Franche-Comté, étant précisé que la part Ville figure au BP 1994, chapitre 945.90/645.47030 - Animation de quartiers - prestations de service,

- inscrire dès réception des sommes au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits correspondant aux subventions reçues :

. **en recettes** au chapitre 945.90/7371.7372.47030 - Animation de Quartiers - participation de l'Etat,

. **en dépenses** au chapitre 945.90/645.47030 - Animation de Quartier - Subvention,

- attribuer après réception des sommes, à l'Association d'Art Public ILO YARA, une subvention exceptionnelle du montant correspondant aux subventions reçues.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.